

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 40G – Locaux 163 avenue d'Italie à Paris 13^{ème} et 14 rue Armand Moisant (15^e)
Avenants aux conventions d'occupation temporaire du domaine public du 23 décembre 2015.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2122.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 30 et 31 janvier et 1^{er} février 2017, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose la signature des avenants aux conventions d'occupation temporaire du domaine public du 23 décembre 2015, des locaux occupés par les SSP des 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements, du Département de Paris (DASES) au CASVP ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer les avenants visant à modifier les articles 2 des conventions du 23 décembre 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO